

CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT NON ENFOUI D'UNE CAPACITÉ INFÉRIEURE OU ÉGALE À 25.000 L

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 04/2024/83835/C01:1

DATE DU CONTRÔLE **06/11/2024** TECHNICIEN **Mathieu Laixhay**
 ADRESSE DU CONTRÔLE **Place du Châtelain 12/13 - 1050 Ixelles** AGRÉMENT RÉGION WALLONNE **AGR.W. DEP-048/A/01**



OBJET DU CONTRÔLE **Premier contrôle périodique**



› COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT DE LA CITERNE

Propriétaire
 N° TVA **non communiqué**
 Adresse **Place du Châtelain 12/13 - 1050 Ixelles**

› SITUATION DU RÉSERVOIR ET DE SES ACCESSOIRES

Plan d'implantation **Non**
 En zone de protection **Non**

› RÉSERVOIR

Autorisation d'exploitation	Non	Capacité autorisée et/ou réelle (litres)	3100
Dimensions	1,2/2,2/1,2	Niveau de liquide (cm)	50
Année d'installation	+30ans	Origine du réservoir et n° de fabrication	
Certificat d'étanchéité antérieur	Non	Type de réservoir	Métallique - Parallélépipédique - Aérien - Simple paroi
Plaque d'identification du réservoir	Pas d'application, réservoir existant avant le 27/08/2018		

› CONTRÔLE

Local			
Porte coupe-feu >= EI 30	Ok	Parois (murs, plafond) >= EI 60	Ok
Ventilation vers l'extérieur directement / ou via conduite EI 60 + clapets coupe-feu avec autorisation explicite	Ok	Indications (interdit de fumer, de faire du feu, de stocker des produits inflammables, combustible, susceptibles d'endommager les installations) sur les portes d'accès côté extérieur via pictogrammes	Pas Ok
Eclairage artificiel exclusivement électrique	Ok		
Encuvement			
Présence	Oui	Rendue obligatoire (simple paroi - double paroi pas de système de détection de fuite)	Oui
Etat - stabilité - solidité	Ok	Constitution : métallique, béton, brique, local (mur mitoyen interdit > 27/08/2018)	Ok
Capacité du plus grand réservoir + 25%	Ok	Raccordement à l'égoût	Non
Étanchéité visuelle	Pas Ok	Conclusion encuvement	Pas Ok

Vérifications générales

Pollution en dehors du réservoir	Non	Contrôle visuel de l'étanchéité	Étanche
Revêtement de protection de l'enveloppe extérieure métallique et de la partie apparente du réservoir intérieur contre la corrosion	Pas d'application réservoir existant avant le 27/08/2018	Raccordements et ouvertures au-dessus du niveau max. de remplissage	Ok
Doublage d'un réservoir simple paroi avec système de détection de fuite + attestation de conformité		Tuyauterie d'évent débouchant à l'air libre	Ok
Tuyauterie de remplissage pour chaque réservoir (si pas en batterie)	Ok	Accès protégé aux orifices de remplissage	Ok
Tuyauterie à hydrocarbures non accessible en rigole imperméable ou dans une enceinte de confinement	Pas d'application réservoir existant avant le 27/08/2018	Conduites d'aspiration et de retour (parties visibles)	Ok
Dispositif de jaugeage	Ok	Raccords	Ok
Système anti-débordement 98% avec coupure automatique de l'alimentation en carburant	Présent - Test pas OK	Système permanent de détection de fuite	Pas présent
Présence d'eau et de boue (cm)	Non		

› AUTRE(S) REMARQUE(S)

Le système anti-débordement n'est pas en ordre

La citerne n'est plus utilisée depuis plusieurs années

Conclusion : L'étanchéité est assurée mais pas la conformité. Il faut y remédier dans les 6 mois. Le réservoir ne peut être rempli que pendant ces 6 mois, non renouvelable, prenant cours le mois du contrôle.



Une plaquette orange a été fixée et scellée sur la conduite de remplissage du réservoir le jour même du contrôle.

Le réservoir a fait l'objet d'un contrôle conformément aux prescriptions de :

- 1 février 2018 - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux dépôts de liquides inflammables utilisés comme combustible (M.B. 27/02/2018)
- 8 mai 2003 - Arrêté ministériel dérogeant aux dispositions de l'article 590 du titre III du RGPT portant sur le contrôle d'étanchéité des dépôts de liquides inflammables en insérant une nouvelle technique de contrôle : le test en dépression (M.B. 19.03.2004)

Fait à : Ixelles

Signature du technicien

CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT NON ENFOUI D'UNE CAPACITÉ INFÉRIEURE OU ÉGALE À 25.000 L

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 04/2024/83835/C01:1

> ANNEXES

Autre

